



ABIOFORE

Catalogue de formations 2023

- Gestion des risques Legionella
- Carnet sanitaire
- Risques sanitaires et chimiques
- L'eau dans les ERP
- L'eau dans les établissements de santé

Courriel : Contact@Abiofore.com
Hassen.hichri@orange.fr

Téléphone : 06 72 94 73 10

ABIOFORE SAS
SIRET : 921 693 669 00019
APE : 7112B T.C Montpellier
TVA EU- FR86921693669

N° de l'organisme de formation : 76 341 207 634

PUBLIC ET ETABLISSEMENTS CONCERNES

- Les hôtels et résidences de tourisme et les campings, les spas,
- Dans les réseaux d'eau sanitaire des bâtiments d'habitation, locaux de travail, établissements de santé et autres établissements recevant du public (ERP),
- Les établissements de santé et médico-sociaux, EHPAD, Les gites,
- Les établissements de loisirs, les complexes sportifs, les établissements scolaires et universitaires.
- Les unités thermales ou aqualudiques.
- Le personnel préleveur des laboratoires et des bureaux d'étude et Experts
- Les traiteurs et distributeurs d'eau, les délégataires du service publics (gestion, maintenance des réseaux d'eau chaude sanitaire (ECS) , les stations de lavage et de brumisation de l'eau ECS/EF.
- Les piscinistes, les chauffagistes, les plombiers et la chimie de l'eau

LISTE DES FORMATIONS

Code de formation	Intitulé de la formation	Durée en jour
1	Initiation à la Maîtrise du risque Légionelles, Prévention de la formation des biofilms, Mise en place du carnet sanitaire dans un ERP (camping, hôtel, et tertiaires, établissements de santé ou EHPAD)	0,5
2	Maîtrise du risque Légionelles, Prévention de la formation des biofilms, Mise en place du carnet sanitaire-QHSE dématérialisé dans un ERP (camping, hôtel, et tertiaires, établissements de santé ou EHPAD)	1 + devis*
3	Initiation à la mise en place du carnet sanitaire-QHSE dématérialisé dans un ERP (camping, hôtel, et tertiaires, établissements de santé ou EHPAD)	0,5
4	Plan de nettoyage et de désinfection dans une piscine et/ou spas ouverts au public dans un ERP (camping, hôtel, et tertiaires, établissements de santé ou EHPAD)	1 + devis*
5	Initiation à la gestion des risques chimiques dans la gestion d'une piscines/spa ouverts au public dans un ERP (camping, hôtel, et tertiaires, établissements de santé ou EHPAD)	0,5 + devis*

N° de l'organisme de formation : 76 341 207 634
 Courriel : Contact@Abiofore.com / hassen.hichri@orange.fr



Abiofore un organisme de formation engagé qui met l'accent sur la qualité, l'accessibilité et l'innovation.

Initiation à la maîtrise du risque Légionelles, prévention de la formation des biofilms, mise en place du carnet sanitaire dans un ERP (camping, hôtel, et tertiaires, établissements de santé ou EHPAD)

E01 Formation initiation : 3h30

PUBLIC ET ETABLISSEMENT CONCERNES

- Les hôtels et résidences de tourisme et les campings, les spas,
- Dans les réseaux d'eau sanitaire des bâtiments d'habitation, locaux de travail, établissements de santé et autres établissements recevant du public (ERP),
- Les établissements de santé et médico-sociaux, Ehpad, Les gites,
- Les établissements de loisirs, les complexes sportifs, les établissements scolaires et universitaires.
- Les unités thermales ou aqualudiques.
- Le personnel préleveur des laboratoires et des bureaux d'étude et Experts
- Les traiteurs et distributeurs d'eau, les délégataires du service publics (gestion, maintenance des réseaux d'eau chaude sanitaire (ECS) , les stations de lavage et de brumisation de l'eau ECS/EF.
- Les piscinistes, les chauffagistes, les plombiers et la chimie de l'eau

Prérequis : Aucun

Durée : 1/2 jour (3h30 heures)

Lieu : Présentiel, distanciel, mixte, e-learning

Dates : planning sur le site ou nous consulter

Nombre de stagiaires : au maximum 12 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances de base de la microbiologie de la légionelle,
- Identifier les signes cliniques évocateurs d'une contamination Légionelle,
- Savoir comment réagir en cas de signalement de Légionellose
- Comprendre les mécanismes de formation des biofilms
- Apprendre les méthodes de prévention et de contrôle de la Légionellose
- Connaître et mettre en place le carnet sanitaire selon le CSP,

PROGRAMME

- **Introduction à la réglementation** relative à la gestion du risque Légionelle : textes et CSP,
 - Histoire de la légionellose
 - Les bactéries du genre Legionella et la légionellose
 - Epidémiologie, mode de contamination,
 - Facteurs de développement et installations à risque
 - La réglementation
- **Prévention de la formation des biofilms**
 - Le biofilm et ses effets
 - Formation du biofilm
 - Traitements des biofilms
- **Le carnet sanitaire**
 - Exigence réglementaire : textes et le code CSP
 - L'architecture du carnet sanitaire – QHSE
 - Stratégie de surveillance et de maîtrise des risques
 - Mesures préventives et curatives
 - Maintenance et entretien des installations, des équipements
 - La formation et l'habilitation du personnel et des intervenants,
 - Les autocontrôles, le contrôle sanitaire réglementaire,
 - Signalement de Légionellose aux autorités, au personnel et aux usagers

– **Évaluation des connaissances**

TARIFS ET FINANCEMENTS : par le stagiaire, l'entreprise, publics : OPCO ou pôle emploi

- **En intra-entreprise**/collectif : Sur devis (TVA dossier en cours de demande d'exonération)
- **En inter-entreprises**/ individuel : 350 € HT (TVA dossier en cours de demande d'exonération)

Les demandes d'inscription sont à adresser à Contact@Abiofore.com / hassen.hichri@orange.fr

Maîtrise du risque Légionelles, prévention de la formation des biofilms, mise en place du carnet sanitaire-QHSE dans un ERP (camping, hôtel, et tertiaires, établissements de santé ou EHPAD)

E02 Formation complète : 7h + devis*

PUBLIC ET ETABLISSEMENTS CONCERNES

- Les hôtels et résidences de tourisme et les campings, les spas,
- Dans les réseaux d'eau sanitaire des bâtiments d'habitation, locaux de travail, établissements de santé et autres établissements recevant du public (ERP),
- Les établissements de santé et médico-sociaux, EHPAD, Les gîtes,
- Les établissements de loisirs, les complexes sportifs, les établissements scolaires et universitaires.
- Les unités thermales ou aqualudiques.
- Le personnel préleveur des laboratoires et des bureaux d'étude et Experts
- Les traiteurs et distributeurs d'eau, les délégataires du service publics (gestion, maintenance des réseaux d'eau chaude sanitaire (ECS) , les stations de lavage et de brumisation de l'eau ECS/EF.
- Les piscinistes, les chauffagistes, les plombiers et la chimie de l'eau

Prérequis : Aucun

Durée : 1 jour (7 heures)

Lieu : Présentiel, distanciel, mixte, e-learning

Dates : planning sur le site ou nous consulter

Nombre de stagiaires : au maximum 12 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances de base de la microbiologie de la légionelle,
- Identifier les signes cliniques évocateurs d'une contamination Légionelle,
- Apprendre les méthodes de prévention et de contrôle de la Légionellose
- Comprendre les mécanismes de formation des biofilms
- Connaître la réglementation en vigueur en matière de prévention des risques légionelles
- Être capable d'auditer les réseaux et les installations à risque au sein de l'établissement
- Connaître et mettre en place le carnet sanitaire selon le CSP

PROGRAMME

- **La réglementation** relative à la gestion du risque Légionelle
 - Histoire de la légionellose et de la réglementation en France
 - Pathologies liées aux légionnelles
 - Epidémiologie,
 - Mode de contamination,
 - Facteurs à risque individuel
 - Présentation de la bactérie
 - Les bactéries interférentes et coexistantes gênant l'éradication de la légionelle : Pseudomonas aeruginosa et bactéries hydrotelluriques,
 - Les bactéries du genre Legionella et la légionellose
 - Caractéristiques, recherche et identification
 - Facteurs de développement de légionelles
 - Installations à risques
 - La réglementation
 - Recherches de légionelles
- **Les traitements**
 - Par les biocides, avantages et le risque chimique et toxique et la pollution chimique de l'environnement,

- Thermiques : avantages, les risques d'altération des installations et la pollution thermiques de l'environnement,
- Les relevés périodiques de la température de l'eau dans les installations, les actions correctives en cas de dysfonctionnement,
- **Prévention de la formation des biofilms**
 - Le Biofilm : Caractéristiques, constitution
 - Effets du biofilm : Dangers, diagnostic et installations à risque
 - Audit du réseau et des installations pour diminuer ou retard le dépôt de biofilm,
 - Travaux sur les réseaux d'eau et les facteurs de déclenchement des biofilms,
 - Traitements des biofilms
- **Le carnet sanitaire**
 - Exigence réglementaire : textes et le code CSP
 - L'architecture du carnet sanitaire – QHSE
 - Stratégie de surveillance et de maîtrise des risques
 - Mesures préventives et curatives
 - Maintenance et entretien des installations, des équipements
 - La formation et l'habilitation du personnel et des intervenants,
 - Les autocontrôles, le contrôle sanitaire réglementaire,
 - Signalement de Légionellose aux autorités, au personnel et aux usagers

Le système documentaire qualité, hygiène et sécurité

- Gestion des réclamations, des non conformités et des actions correctives,
- Gestion de l'hygiène et de la sécurité (en cas de crise)
- **Carnet sanitaire dématérialisé**
- Présentation du carnet sanitaire dématérialisé
 - Les avantages
 - Traçabilité des travaux,
 - Interprétation des analyses
 - Planning de maintenances et vérification de l'entretien des appareils
 - Plan analytique et gestion des analyses en temps réel
- Gestion de la ressource en eau (économie d'eau)
- **Évaluation des connaissances**

TARIFS ET FINANCEMENTS : par le stagiaire, l'entreprise ou le service public : OPCO ou pôle emploi

- **En intra-entreprise/collectif** : sur devis (TVA dossier en cours de demande d'exonération)
- **En inter-entreprises/ individuel** : 600€ HT (TVA dossier en cours de demande d'exonération)

Les demandes d'inscription sont à adresser à Contact@Abiofore.com/ hassen.hichri@orange.fr

*devis : Abiofore peut vous accompagner sur la mise en place des documents qualité sur devis.

Initiation à la mise en place du carnet sanitaire-QHSE dématérialisé dans un ERP (camping, hôtel, et tertiaires, établissements de santé ou EHPAD)

E03 Formation d'initiation : 3h30

PUBLIC ET ETABLISSEMENTS CONCERNES

- Les hôtels et résidences de tourisme et les campings, les spas,
- Dans les réseaux d'eau sanitaire des bâtiments d'habitation, locaux de travail, établissements de santé et autres établissements recevant du public (ERP),
- Les établissements de santé et médico-sociaux, EHPAD, Les gîtes,
- Les établissements de loisirs, les complexes sportifs, les établissements scolaires et universitaires.
- Les unités thermales ou aqualudiques.
- Le personnel préleveur des laboratoires et des bureaux d'étude et Experts
- Les traiteurs et distributeurs d'eau, les délégataires du service publics (gestion, maintenance des réseaux d'eau chaude sanitaire (ECS) , les stations de lavage et de brumisation de l'eau ECS/EF.
- Les piscinistes, les chauffagistes, les plombiers et la chimie de l'eau

Prérequis : Aucun

Durée : ½ jour (3h30 heures)

Lieu : Présentiel, distanciel, mixte, e-learning

Dates : planning sur le site ou nous consulter

Nombre de stagiaires : au maximum 12 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances de base de la microbiologie de la légionelle,
- Identifier les signes cliniques évocateurs d'une contamination Légionelle,
- Apprendre les méthodes de prévention et de contrôle de la Légionellose
- Comprendre les mécanismes de formation des biofilms
- Connaître la réglementation en vigueur en matière de prévention des risques légionnelles
- Être capable d'auditer les réseaux et les installations à risque au sein de l'établissement
- Connaître et mettre en place le carnet sanitaire selon le CSP

PROGRAMME

- **Introduction à la réglementation relative au carnet sanitaire**
 - Le carnet sanitaire
 - Les établissements concernés par l'obligation
 - La réglementation
- **Le carnet sanitaire : l'établissement**
 - Présentation de la structure du document
 - Présentation des chapitres du carnet sanitaire
 - Les ressources humaines et l'administration
- **Le carnet sanitaire : Le réseau d'eau**
 - L'audit du réseau d'eau
 - La ressource en eau, les réseaux d'eaux et l'énergie
 - La gestion du risque liée aux légionnelles
- **Le carnet sanitaire – QHSE**
 - Le système documentaire qualité, hygiène et sécurité
 - Traçabilité des travaux et opération de maintenances
 - Gestion de la ressource en eau

- Évaluation des connaissances

TARIFS ET FINANCEMENTS : par le stagiaire, l'entreprise ou le service public : OPCO ou pôle emploi

- **En intra-entreprise/collectif** : sur devis (TVA dossier en cours de demande d'exonération)
- **En inter-entreprises/ individuel** : 350€ HT (TVA dossier en cours de demande d'exonération)

Les demandes d'inscription sont à adresser à Contact@Abiofore.com/ hassen.hichri@orange.fr

Plan de nettoyage et de désinfection dans une piscine et/ou spas ouverts au public dans un ERP (camping, hôtel, et tertiaires, établissements de santé ou EHPAD)

E04 Formation complète : 7h + devis*

PUBLIC ET ETABLISSEMENT CONCERNES

- Les hôtels et résidences de tourisme et les campings, les spas,
- Dans les réseaux d'eau sanitaire des bâtiments d'habitation, locaux de travail, établissements de santé et autres établissements recevant du public (ERP),
- Les établissements de santé et médico-sociaux, Ehpad, Les gites,
- Les établissements de loisirs, les complexes sportifs, les établissements scolaires et universitaires.
- Les unités thermales ou aqualudiques.
- Le personnel préleveur des laboratoires et des bureaux d'étude et Experts
- Les traiteurs et distributeurs d'eau, les délégataires du service publics (gestion, maintenance des réseaux d'eau chaude sanitaire (ECS) , les stations de lavage et de brumisation de l'eau ECS/EF.
- Les piscinistes, les chauffagistes, les plombiers et la chimie de l'eau

Prérequis : Aucun

Durée : 1 journée (7 heures)

Lieu : Présentiel, distanciel, mixte, e-learning

Dates : planning sur le site ou nous consulter

Nombre de stagiaires : au maximum 12 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les risques sanitaires dans un camping ou un ERP
- Apprendre les règles d'hygiène et de sécurité à respecter
- Comprendre l'importance de l'hygiène pour la satisfaction du personnel, des clients et la réputation du camping
- Savoir maintenir un environnement propre en respectant la réglementation en vigueur

PROGRAMME

- **A savoir pour les opérations de nettoyage et de désinfection**
 - Objectifs du N&D
 - La réglementation
 - Les risques encourus en cas de non-respect des règles
- **Plan de nettoyage et désinfection**
 - Méthode TACT
 - Mise en place d'un plan N&D
 - Les étapes du mode opératoire
- **Contrôle de l'efficacité**
 - Méthodes de contrôle interne
 - Analyses de contrôle
 - Actions correctives
- **Évaluation des connaissances**

TARIFS ET FINANCEMENTS : par le stagiaire, l'entreprise, publics : OPCO ou pôle emploi

- **En intra-entreprise/collectif** : Sur devis (TVA dossier en cours de demande d'exonération)
- **En inter-entreprises/ individuel** : 600 € HT (TVA dossier en cours de demande d'exonération)

Les demandes d'inscription sont à adresser à Contact@Abiofore.com/ hassen.hichri@orange.fr

*devis : Abiofore peut vous accompagner sur la mise en place des documents qualité sur devis.

Initiation à la gestion des risques chimiques d'une piscine/spa ouvert au public dans un ERP (camping, hôtel et tertiaires, établissements de santé ou EHPAD)

E05 Formation d'initiation : 3h30 + devis*

PUBLIC ET ETABLISSEMENT CONCERNES

- Les hôtels et résidences de tourisme et les campings, les spas,
- Dans les réseaux d'eau sanitaire des bâtiments d'habitation, locaux de travail, établissements de santé et autres établissements recevant du public (ERP),
- Les établissements de santé et médico-sociaux, EHPAD, Les gites,
- Les établissements de loisirs, les complexes sportifs, les établissements scolaires et universitaires.
- Les unités thermales ou aqualudiques.
- Le personnel préleveur des laboratoires et des bureaux d'étude et Experts
- Les traiteurs et distributeurs d'eau, les délégataires du service publics (gestion, maintenance des réseaux d'eau chaude sanitaire (ECS) , les stations de lavage et de brumisation de l'eau ECS/EF.
- Les piscinistes, les chauffagistes, les plombiers et la chimie de l'eau

Prérequis : Aucun

Durée : 1/2 jour (3h30 heures)

Lieu : Présentiel, distanciel, mixte, e-learning

Dates : planning sur le site ou nous consulter

Nombre de stagiaires : au maximum 12 personnes

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre la réglementation et la sécurité chimique dans la gestion d'une piscine,
- Connaître le rôle et les responsabilités du personnel responsable de la piscine
- Savoir identifier et évaluer les risques chimiques en piscine et mettre en place des mesures de prévention.
- Maîtriser le stockage et la manipulation des produits chimiques,
- Comprendre les mesures de prévention et de protection des produits chimiques
- Savoir gérer les situations d'urgence liées aux produits chimiques
- Connaître les procédures de sécurité afin d'intervenir rapidement en cas d'incident
- Savoir surveiller la qualité de l'eau de la piscine
- Comprendre les seuils réglementaires et les procédures d'ajustement
- Savoir assurer la sécurité des baigneurs et communiquer dessus
- Comprendre l'importance de l'enregistrement des incidents et la gestion des risques.

PROGRAMME

- **Réglementation en matière de sécurité chimique** :
 - o Textes législatifs et réglementaires
 - o Enjeux de la réglementation
 - o Risques chimiques en piscine
- **Le risque chimique pour les produits de désinfection de l'eau des sites aquatiques**
 - o Les produits chlorés
 - o Acide chlorhydrique
 - o Les réactifs
- **Nettoyage et désinfection**
 - o Les détergents
 - o Les désinfectants
 - o Recommandations générales

- **Sécurité chimique de l'utilisateur**
 - o Conditions d'utilisation et EPI
 - o Mélanges à éviter
 - o Stockage des produits

- **Évaluation des connaissances**

TARIFS ET FINANCEMENTS : par le stagiaire, l'entreprise, publics : OPCO ou pôle emploi

- **En intra-entreprise/collectif** : Sur devis (TVA dossier en cours de demande d'exonération)
- **En inter-entreprises/ individuel** : 350€ HT (TVA dossier en cours de demande d'exonération)

Les demandes d'inscription sont à adresser à Contact@Abiofore.com/ hassen.hichri@orange.fr

*devis : Abiofore peut vous accompagner sur la mise en place des documents qualité sur devis.

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

Au moins 15 jours avant le début de la formation, un questionnaire d'évaluation est envoyé pour connaître les besoins du stagiaire.

- Le jour de la formation à l'ouverture et la clôture de la formation un questionnaire est distribué pour évaluer les connaissances au départ et les acquis et faire le calcul des écarts à la fin de la formation.
- Un score de 70% est attendu pour valider la formation.
- Toutes nos formations donnent lieu à l'obtention d'une attestation de formation, sous réserve d'assiduité et de validation de l'acquisition des connaissances
- Un questionnaire est envoyé à J+30 pour évaluer les acquis consolidés et les mises en application de la formation,
- Afin de toujours progresser, nous vous enverrons un questionnaire de satisfaction

ACCESSIBILITE & HANDICAP

- La formation est sous la responsabilité du responsable pédagogique et du référent handicap de l'organisme de formation. Le local est pré-identifié pour répondre aux besoins pré-identifiés lors de l'inscription du stagiaire.
- Contactez-nous pour définir les modalités d'animation adaptées.

INSCRIPTIONS :

- Les demandes d'inscription sont à adresser à Contact@Abiofore.com/ hassen.hichri@orange.fr
- Un devis de formation vous sera adressé dans un délai de 5 jours ouvrés environ.
- Le stagiaire est considéré comme inscrit dès lors que :
 - L'adéquation de la formation proposée est vérifiée
 - La convention de formation est signée après le délai de rétraction de 10 jours

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est réalisée en en présentiel ; en distanciel : Visio ; parfois selon les besoins en mixte,
- En e-learning : en cours de développement

*devis : Abiofore peut vous accompagner sur la mise en place des documents qualité sur devis.

1. PRINCIPES GENERAUX

Les présentes conditions générales de prestations de formations (ci-après les « Conditions ») s'appliquent aux prestations de formation professionnelle (ci-après les « Formations ») conclues entre ABIOFORE (ci-après « ABIOFORE ») et tout contractant pour les besoins de son activité professionnelle (ci-après le « Client »).

Les Conditions sont systématiquement communiquées aux Clients aux termes des documents commerciaux et/ou contractuels de ABIOFORE. Toute commande de Formations du Client implique sa connaissance et son acceptation préalable expresse et sans réserve des Conditions. Sauf convention contraire écrite et signée de ABIOFORE et du Client, les présentes Conditions prévalent sur tout autre document. ABIOFORE se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les Conditions.

2. FORMATION DE LA CONVENTION - INSCRIPTION

A la demande du Client, ABIOFORE établit et transmet au Client un Devis comportant notamment la nature, les caractéristiques et les conditions tarifaires des Formations sollicitées par le Client (ci-après le « Devis »). Le Devis pourra préciser si les Formations sont réalisées au bénéfice de membres du personnel d'un Client (ci-après « Formation intra-entreprise ») ou au bénéfice de membres du personnel de plusieurs Clients (ci-après « Formation inter-entreprise »).

Les objectifs, les moyens mis en œuvre et les modalités de réalisation des Formations sont détaillés dans un programme annexé au Devis.

Le Devis constitue une offre de Formations par ABIOFORE. La signature du Devis et ses annexes par le Client est réputé devenir une commande ferme et définitive (ci-après « La Commande »). La Commande devient une convention de formation professionnelle continue en application de la loi n°71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Le Client personne physique entreprenant une Formation à titre individuel et à ses frais dispose d'un délai de rétractation de dix (10) jours calendaires à compter de la signature de la convention de formation professionnelle avec ABIOFORE. Aucune somme ne sera alors exigée par ABIOFORE au Client.

ABIOFORE et le Client peuvent prévoir la réalisation de Formations complémentaires à celles convenues par la convention de formation professionnelle continue dont les conditions financières et d'exécution seront définies par avenant à ladite convention.

La Commande par le Client vaut inscription à la (aux) Formation(s), sous réserve des places disponibles concernant les Formations « inter-entreprises ». Le Client doit préciser à ABIOFORE l'identité du ou des membres de son personnel participant à la Formation convenue (ci-après le « Stagiaire »). ABIOFORE se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission d'un stagiaire.

ABIOFORE se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des formations, sous réserve de l'examen des compétences du sous-traitant, ce que le Client accepte expressément.

3. CONVOCATIONS – ATTESTATIONS DE FORMATION

Dix (10) jours calendaires maximum avant la première séance de la Formation convenue, ABIOFORE transmet au Client une convocation détaillant les renseignements pratiques relatifs au déroulement de la Formation. Pour les Formations « inter-entreprises » et/ou les Formations « intra-entreprises », le Client est tenu de transmettre à chaque Stagiaire la convocation délivrée par ABIOFORE à son attention.

A l'issue de la Formation, ABIOFORE délivre une attestation de formation au Client, jointe à la facture de la Formation. Le cas échéant, pour les Formations « inter-entreprises » et/ou les Formations « intra-entreprises », le Client est tenu de transmettre à chaque Stagiaire l'attestation de formation délivrée par ABIOFORE à son attention.

4. CONDITIONS FINANCIERES (demande en cours auprès des services des impôts après attribution du numéro d'enregistrement en tant qu'organisme de formation)

Le prix des Formations est hors taxes sur la Commande et bénéficie de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (ci-après « TVA ») prévue par l'article 261, 4, 4°, a) du Code général des impôts (**dossier en cours d'instruction**).

La Commande peut également prévoir des frais supplémentaires mis à la charge du Client pouvant être soumis à la TVA (20%).

Sauf stipulation contraire du Client sur la Commande à l'article 5 des Conditions, le Client est tenu du règlement intégral du prix des Formations, et plus généralement de toute autre rémunération convenue avec ABIOFORE.

5. CONDITIONS DE REGLEMENT

Les factures émises par ABIOFORE sont payables à trente (30) jours fin de mois à compter de leur date d'émission.

ABIOFORE se réserve le droit de demander le paiement d'un acompte de trente pourcents (30%) du prix total TTC figurant sur la Commande.

Lorsque le Client est une personne physique entreprenant une Formation à titre individuel et à ses frais, le paiement de cet acompte ne peut intervenir avant le terme du délai de rétractation prévu par l'article 2. Le paiement du solde est alors échelonné au fur et à mesure du déroulement de la Formation.

Si le Client souhaite qu'un organisme tiers (ex. organisme paritaire collecteur agréé) concoure en totalité ou en partie au règlement du prix convenu, il doit en informer ABIOFORE ; Tout défaut de paiement à l'échéance emporte l'application de plein droit de pénalités dont le taux est fixé à trois (3) fois le taux d'intérêt légal de la période sanctionnée. Les pénalités sont exigibles sans mise en demeure préalable du Client.

En outre, tout défaut de paiement à l'échéance entraîne de plein droit au choix de ABIOFORE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA FORMATION

- la facturation au Client des frais de relance, de mise en demeure, de recouvrement et plus généralement des frais divers de toute nature liés au recouvrement des sommes dues à ABIOFORE ; et/ou
- le droit (i) de suspendre et/ou de résilier la Formation concernée ou toute autre Formation en cours avec le Client, (ii) d'exiger le paiement intégral de toute Formation future convenue, (iii) d'exiger la compensation des montants dus avec toutes sommes à devoir à quelque titre que ce soit à l'égard du Client.

6. ANNULATION - REPORT

6.1. Du fait de ABIOFORE : ABIOFORE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une Formation et/ou d'une séance de formation. ABIOFORE informe le Client dans les plus brefs délais du report ou de l'annulation de la Formation et/ou de la séance de formation en cause et lui propose une ou plusieurs dates en vue d'une nouvelle Formation et/ou séance de formation. Dans les cinq (5) jours suivant cette proposition, le Client doit formuler sa réponse à ABIOFORE. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de ABIOFORE.

6.2. Du fait du Client :

Principes généraux : Le Client peut demander par écrit l'annulation ou le report de la Formation/, ou d'une séance de formation et/ou de l'inscription d'un Stagiaire. Cette demande doit être reçue par ABIOFORE quinze (15) jours calendaires avant la première séance de formation.

Pour les Formations « inter-entreprise » : Le stagiaire inscrit en individuel, à titre personnel, dispose d'un délai de rétractation de 10 jours francs / calendaires entre le jour de la signature du contrat de formation et sa rétractation. L'Organisme de formation ne facturera pas d'indemnité ni de retenu sur un acompte pendant la période de rétractation. Après la période de rétractation de 10 jours, toute demande d'annulation [ou de report] non conforme aux conditions visées ci-dessus entraîne l'application de plein droit d'une indemnité forfaitaire de trente pourcents (30%) du prix TTC convenu. Le montant de cette indemnité pourra être imputé en priorité sur l'acompte réglé par le Client. Tout absentéisme à une séance de formation ou abandon de la Formation par un Stagiaire non justifié par un certificat médical emporte l'application de plein droit d'une indemnité forfaitaire de trente pourcents (30%) du prix TTC convenu. L'application de cette indemnité est exclusive du règlement d'un acompte par le Client.

Les frais de déplacement d'un formateur à une formation non exécutée du fait du Client sont refacturés au Client.

Pour les formations « intra-entreprise » : L'entreprise ayant inscrit des stagiaires dispose d'un délai de rétractation de 10 jours francs / calendaires entre le jour de la signature du contrat de formation et sa rétractation. L'Organisme de formation ne facturera pas d'indemnité ni de retenu sur un acompte pendant la période de rétractation. Toute demande d'annulation [ou de report] non conforme aux conditions visées ci-dessus entraîne l'application de plein droit d'une indemnité forfaitaire de trente pourcents (30%) du prix TTC convenu. Le montant de cette indemnité pourra être imputé en priorité sur l'acompte réglé par le Client. Tout absentéisme à une séance de formation ou abandon de la Formation par un Stagiaire non justifié par un certificat médical emporte l'application de plein droit d'une indemnité forfaitaire de trente pourcents (30%) du prix TTC convenu. L'application de cette indemnité est exclusive du règlement d'un acompte par le Client.

Les frais de déplacement d'un formateur à une formation non exécutée du fait du Client sont refacturés au Client.

ABIOFORE se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de la formation à un consultant externe sous réserve de l'examen de ses compétences. L'acceptation des présentes conditions générales de vente par le Client vaut acceptation d'une éventuelle sous-traitance de la formation.

7. RESPONSABILITE

Le Client reconnaît avoir reçu le règlement intérieur de ABIOFORE et s'engage à ce que chaque Stagiaire en ait eu connaissance avant la première séance de formation et en respecte toutes les stipulations. Le Client s'engage à souscrire et à maintenir une assurance civile professionnelle couvrant tous dommages causés par le Client et/ou ses préposés Stagiaires durant la Formation. Le Client s'engage à se substituer à toute action exercée par un tiers contre ABIOFORE pour tout dommage causé par le Client et/ou ses préposés Stagiaires.

Les Stagiaires restent soumis au pouvoir de discipline de leur employeur et sont tenus de respecter le règlement intérieur de ABIOFORE. Le non-respect du règlement intérieur de ABIOFORE peut être une cause d'exclusion du Stagiaire de la Formation et/ou de non délivrance de l'attestation de formation.

8. MATERIEL PEDAGOGIQUE - DROIT DE PROPRIETE

Tous les outils et les supports pédagogiques sont la propriété exclusive de ABIOFORE et sont protégés par le droit d'auteur. Ils sont mis à la disposition des Stagiaires aux fins de la bonne exécution de la Formation et ne peuvent être cédés au Client et/ou aux Stagiaires sauf accord exprès préalable de ABIOFORE.

En conséquence, toute utilisation, exploitation, reproduction, la diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable de ABIOFORE est constitutive de contrefaçon.

9. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les relations entre ABIOFORE et ses Clients sont gouvernées par la loi française.

En cas de litige relatif à la validité, l'exécution ou la cessation d'une Formation, et/ou à la validité ou l'interprétation des Conditions, ABIOFORE et le Client s'engagent à se rapprocher en vue de le résoudre à l'amiable. A défaut d'un tel accord, ledit litige sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux de Montpellier, même en cas de pluralité de défendeurs et quel que soit le lieu de réalisation des Formations.

10. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles que vous communiquez à ABIOFORE sont destinées à la gestion des formations et l'enregistrement des inscriptions. Elles peuvent aussi compléter le fichier clientèle à des fins de prospection commerciale. Elles ne peuvent être diffusées à des tiers. Elles sont collectées par ABIOFORE, responsable du traitement de celles-ci. Les données sont conservées et utilisées pour une durée conforme à la législation en vigueur. Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition. Cette garantie ne s'applique pas pour les traitements à finalité statistique dès lors que ces derniers n'abordent les données que de manière anonyme et globalisée. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer votre droit en adressant votre demande par mail à l'adresse : hassen.hichri@orange.fr par voie postale à l'adresse du siège social de ABIOFORE. La réponse sera adressée dans le mois suivant la réception de la demande.

Date :

Signature du Client :